



## Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DRÔME) du 12 mars 2020

L'an deux mil vingt, le douze mars à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2020

Présents : Mesdames : Monique ALLEGRE, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Marc GASSER, Alain GELIFIER, Norbert PERRIN, Gilles SARACCO

Absente : Véronique GOUDON

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Délibérations</b>
<u>Prise en compte des modifications du projet de PLU</u>	10	0	0	Le projet d'élaboration du PLU arrêté nécessite des modifications après l'enquête publique, pour tenir compte du rapport et des conclusions de l'enquêteur, des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, et d'une partie des observations du public émises lors de l'enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil <b>décide</b> de modifier le projet d'élaboration du PLU soumis à enquête publique sur les points détaillés en annexe.
<u>Approbation du Plan Local d'Urbanisme</u>	10	0	0	Après acceptation des modifications approuvées au point précédent, le Conseil décide d'approuver l'élaboration du PLU tel qu'elle est annexée.
<u>Instauration d'un Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	10	0	0	L'instauration du Droit de Préemption Urbain permet à la commune d'acquiescer des parcelles faisant l'objet de cessions, pour réaliser un équipement ou une opération d'aménagement, sur les zones Urbaines et A Urbaniser (UA) délimitées par le PLU approuvé le 12 mars 2020. Le Conseil décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain non renforcé au bénéfice de la commune sur les zones Urbaines (UA, UB, UB1, UBh, UE, UL et à urbaniser AU.



<b>OBJET</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>Délibérations</b>
<u>Approbation du zonage Assainissement – Eaux pluviales</u>	10	0	0	Présentation du projet de révision du zonage d'assainissement et des eaux pluviales, prêt à être approuvé après rapport d'enquête du commissaire enquêteur. Le Conseil décide d'approuver le zonage d'assainissement et des eaux pluviales tel qu'annexé.

La séance est levée à 19h.

Le Maire  
Marie-Hélène SOUPRE

